



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPES interne

Section : Langues kanak

Option : paicî

Rapport de jury présenté par : Suzie BEARUNE, Présidente du jury

Rapport/ bilan CAPES interne Langues kanak : Paicî session 2026

SOMMAIRE

Introduction générale et Remerciements	3
Résultats et bilan de la session 2026	4
Rappel des modalités d'organisation des épreuves	4
Epreuves d'admissibilité	5
<i>Épreuve d'admissibilité : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Raep)</i>	5
<i>Le parcours professionnel</i>	6
<i>La présentation de la séquence</i>	6
<i>Les annexes</i>	6
épreuve orale d'admission	7
<i>La langue de l'épreuve orale</i>	7
<i>L'importance de la consigne</i>	7
Le dossier en langue paicî de l'épreuve orale (session 2026)	7
l'analyse des documents	8
l'exploitation pédagogiques des documents	8
les critères auxquels le jury s'est attaché	8
indications bibliographiques	9

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes.

Introduction générale et Remerciements

La session de 2026 est la deuxième session du Capes interne de langues et cultures kanak paicî. Le concours s'adresse à des enseignants non titulaires qui sont intéressés par le domaine de l'enseignement des langues et cultures kanak. Il s'agit d'un concours proposé en interne avec une épreuve d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Le présent rapport permet de fournir aux candidats non retenus et aux futurs candidats les attentes sur les épreuves et de les aider à préparer une nouvelle candidature.

Je tiens à remercier les membres du jury « Olé bwëti » (Merci beaucoup) pour leur contribution, leur expérience, leur expertise et leur impartialité durant le processus du concours.

Un remerciement est adressé au ministère le personnel du bureau des concours enseignants du 2nd degré, celui du Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, pour leur accompagnement respectif, ainsi que le personnel.

Résultats et bilan de la session 2026

Chiffres

CAPES Interne langue kanak paicî public

Nombre d'inscrits	Nombre de dossiers RAEP lus	Nombre de candidats admissibles	Nombre d'admis	Nombre de poste
4	3	3	1	1

Membres du jury : 4 à l'épreuve d'admissibilité qui ont pu évaluer les dossiers et à l'épreuve d'admission.

Note obtenue par le premier admissible	Note obtenue par le dernier admissible	Moyenne épreuve des admissibles
15	13	13.83

Meilleure note obtenue à l'oral	Note la plus basse à l'oral
16.50	10.50

Le nombre de candidatures étant faible, les résultats doivent être lus et interprétés avec prudence.

Rappel des modalités d'organisation des épreuves

<https://www.devenirensignant.gouv.fr/cid137591/les-epreuves-capes-interne-section-langues-kanak.html>

Le concours se compose de deux épreuves : une épreuve écrite d'admissibilité (étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat) et une épreuve orale d'admission (exploitation pédagogique de documents en langue kanak). L'épreuve orale d'admission se déroule en langue kanak, alors que le dossier Raep pour l'épreuve écrite d'admissibilité est rédigé en français. Ces deux épreuves nécessitent un bon niveau en langue kanak et également une bonne capacité d'analyse et de réflexion.

Pour les épreuves d'admissibilité et d'admission, la note 0 est éliminatoire.

Coefficient de l'épreuve écrite : 1 ; coefficient de l'épreuve orale : 2.

Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité est la constitution d'un dossier écrit de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le dossier est composé de deux parties :

1. Le parcours professionnel (présenté en deux pages)
2. La présentation d'une expérience professionnelle (analyse d'une séquence choisie et les annexes).

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier. Les dossiers hors délai entraînent l'élimination du candidat.

Les normes de présentation et les consignes sont indiquées dans la définition des épreuves disponibles sur le site <https://www.devenirensignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-langues-kanak-595>. Ces normes sont à respecter scrupuleusement.

Le jury examine le dossier Raep qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission consiste à réaliser une exploitation pédagogique des documents en langue kanak proposés par le jury. Ces documents sont de formats différents : textuels, audio, vidéo, iconographique. L'épreuve se compose d'un exposé oral en langue kanak suivi d'un échange en langue kanak et en français pour les faits de langue.

Les critères importants dans l'évaluation du dossier Raep sont essentiellement la qualité rédactionnelle

tant au niveau syntaxique, qu'orthographique, aussi bien en français qu'en langue kanak ; la qualité de l'analyse réflexive (aussi bien du parcours professionnel que dans l'analyse d'une séquence pédagogique) ; la qualité de l'argumentation et notamment la cohérence du dossier d'une manière générale.

Il serait préférable de débiter la rédaction du dossier assez tôt pendant l'année de préparation afin d'avoir une meilleure version rédactionnelle du dossier après tant de relecture et de correction. La rédaction est un travail assez ardu qu'il ne faut surtout pas prendre avec légèreté.

Le jury a émis les recommandations suivantes :

- Il est impératif de souligner l'importance cruciale du travail d'analyse et de réflexion dans le cadre de la constitution du dossier. Cette méthodologie permet de mettre en exergue les objectifs, les apprentissages et les progressions du travail réalisé. Il s'avère nécessaire de procéder à un travail de relecture et de réécriture.
- Il ne suffit pas de dresser une liste exhaustive des travaux pédagogiques réalisés ; il convient plutôt de sélectionner les expériences pédagogiques pertinentes et significatives, qui permettront de mettre en lumière les compétences professionnelles du candidat en matière d'enseignement de langue kanak.

Les compétences évaluées sont les suivantes :

- La qualité et la capacité d'analyse et de prise de recul de la réalisation
- L'argumentation des choix didactiques et pédagogiques opérés
- L'organisation méthodique des idées et la conception visuelle du document
- La qualité rédactionnelle notamment la maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe

Epreuve d'admissibilité

Épreuve d'admissibilité : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Raep)

Les dossiers ont été évalués par quatre membres du jury et chaque dossier est évalué par deux correcteurs.

Les dossiers évalués révèlent une diversité d'expériences éducatives et professionnelles chez les candidats. Ces dernières mettent en exergue le parcours professionnel, qui joue un rôle déterminant dans l'élaboration d'une identité professionnelle. La capacité d'adaptation et la familiarité avec les programmes de certaines candidatures témoignent également d'une progression dans l'acquisition des compétences dans le métier.

Dans le cadre du concours, il est fondamental pour les candidats de focaliser la synthèse de leur expérience professionnelle sur des réalisations significatives.

Le travail réflexif s'avère essentiel dans la rédaction du parcours personnel et professionnel. En effet, la capacité à prendre du recul par rapport au travail réalisé du cheminement et l'évolution dans l'exercice du métier permet de s'améliorer, de progresser et de se remettre en question dans sa pratique. Cela implique notamment de s'interroger sur les moyens d'améliorer les apprentissages au fil du temps et de s'adapter à un public divers et varié, avec des cultures différentes.

Les dossiers retenus par le jury présentent des caractéristiques qui ont retenu son attention. Ces caractéristiques peuvent être catégorisées en différents critères, dont voici quelques exemples :

- Une connaissance approfondie des programmes scolaires et du CECRL.
- La valorisation des formations suivies et d'examiner la manière dont les outils acquis ont été réinvestis dans l'exercice du métier.
- Une synthèse concise et méticuleuse qui en synthétise les points essentiels, fruit de plusieurs années d'expérience.
- La prise en considération de la diversité linguistique et culturelle des élèves, tout en adaptant les méthodes pédagogiques et didactiques

Une série de recommandations doivent être considérées, tandis que d'autres doivent être évitées :

- Une représentation simpliste du métier
- Le listing des projets et d'actions menées sans aucune mise en cohérence thématique
- Des anecdotes personnelles

Le dossier doit être rédigé dans son intégralité.

Le parcours professionnel

La rédaction est une tâche importante dans cette partie, car elle implique non seulement le choix didactique et pédagogique rigoureux des expériences menées, mais également la synthétisation, l'analyse et la réflexion. Il s'avère essentiel d'élaborer le travail réflexif selon une cohérence logique des thématiques abordées, mettant en évidence les expériences significatives dans l'évolution de la pratique du métier et les compétences professionnelles développées.

Cette section doit être conçue comme une description des expériences professionnelles bien détaillée afin d'éviter une approche simplifiée qui se résumerait à une liste d'activités.

La présentation de la séquence

La présentation de la séquence revêt une importance capitale dans le dossier. Cette section a pour objectif de mettre en lumière les compétences pédagogiques et didactiques, ainsi que les connaissances acquises, notamment en ce qui concerne la maîtrise des programmes dans l'exercice du métier. En effet, il est attendu de la part de l'enseignant qu'il présente une organisation des idées cohérente et soignée. Cette exigence, imposée par le candidat à lui-même, constitue un prérequis indispensable pour quiconque aspirant à exercer le métier d'enseignant. La présentation doit répondre à des critères de clarté et de rigueur et elle doit être structurée de manière claire et cohérente, avec une pagination et des parties clairement identifiées.

L'objectif de cette présentation est de montrer sa conception d'enseigner à travers l'analyse des démarches pédagogiques. Il est également recommandé de partager les réflexions personnelles issues de cette expérience professionnelle au sein de la séquence. La jonction entre le parcours professionnel et la présentation de la séquence doit être la ligne de conduite. Le processus d'évaluation du jury se concentre sur deux aspects essentiels :

- la mise en œuvre du projet pédagogique du candidat : il s'agit d'évaluer la manière dont le candidat a concrétisé son initiative éducative.
- la capacité à conduire un projet d'apprentissage : cette dimension porte sur la capacité du candidat à élaborer, à mettre en œuvre et à évaluer un projet d'apprentissage. Pour ce faire, le jury examine plusieurs éléments, notamment la manière dont les objectifs, les progressions et les évaluations ont été mis en évidence dans le projet.

La prise en compte de la diversité des profils des élèves dans la démarche pédagogique constitue également un point d'attention significatif que le jury est susceptible de relever. La différenciation pédagogique, qui désigne la mise en œuvre de pratiques éducatives diversifiées en fonction des besoins et des aptitudes des élèves, constitue un aspect essentiel de la séquence pédagogique. Elle peut être un point important que le jury peut relever dans la présentation.

Les annexes

Le candidat est invité à soumettre un ou deux exemples de travaux réalisés qu'il juge pertinents pour évaluer ses compétences. Il est à noter que les annexes doivent être paginés avec un nombre limité à 10 pages maximum.

Les annexes ont pour fonction d'aider le jury à comprendre le déroulé de la séquence. Il est impératif de souligner l'importance de la sélection des documents, qui doit être effectuée avec la plus grande rigueur. Cette sélection doit notamment exclure tout document comportant des photographies d'élèves. Il peut s'agir, à titre d'illustration, de travaux réalisés par les élèves ou des copies anonymisées pour illustrer la séquence.

Il convient de rappeler que, lors de l'épreuve orale d'admission, dix minutes pourront être réservées à un échange portant sur le dossier Raep, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Épreuve orale d'admission

Il est important de rappeler la durée de l'épreuve :

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve orale : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum)
- **Coefficient 2**

L'épreuve orale d'admission est spécifique au CAPES LK interne, elle se compose de deux parties distinctes, chacune d'une durée de 30 minutes :

- La présentation d'un exposé du candidat s'appuiera sur un dossier pédagogique comprenant des documents en langue kanak
- Un entretien d'une durée de 30 minutes avec les membres du jury. Les questions posées par le jury invitent le candidat à clarifier et à enrichir ses arguments. Une discussion sur le dossier Raep est envisageable pour une durée de dix minutes.

Il est conseillé aux candidats de se préparer adéquatement à cette épreuve orale en étant conscients de la contrainte du temps et en se munissant d'une montre ou d'un minuteur.

La langue de l'épreuve orale

L'épreuve orale, qui se déroule en langue kanak (le paicî pour cette session), requiert de la part du candidat une préparation rigoureuse et préalable. Cette démarche est essentielle pour enrichir et diversifier ses pratiques langagières en langue kanak. Il est attendu du candidat qu'il soit en mesure de présenter ses pratiques professionnelles en élaborant ses propos en langue kanak qui soient à la fois structurés et pertinents.

La préparation de cette épreuve orale revêt une importance capitale. La pratique langagière en langue kanak des candidats est à tenir compte. Il est donc vivement conseillé de suivre d'effectuer une préparation en langue kanak en amont afin d'améliorer et de varier la pratique langagière. Il est préconisé de s'abstenir de solliciter des éclaircissements à répétition et de soumettre la question à une reformulation, ce qui pourrait susciter chez les membres du jury des réserves quant à l'adéquation des compétences requises avec le niveau scolaire secondaire. Il est important de noter que les hésitations, qui sont le reflet d'une certaine fragilité, peuvent avoir un effet négatif sur la perception du jury. Il est impératif de savoir faire preuve de réactivité et de capacité d'adaptation face aux interrogations du jury, afin de pouvoir enrichir ou modifier ses propos en fonction des attentes et des questions qui émergent. Il s'agit de démontrer l'aptitude à structurer une séquence en une série d'interventions successives, en veillant à ce que chaque étape soit enchaînée de manière logique et justifiée.

L'importance de la consigne

À l'attention des candidats, il est porté à leur connaissance qu'un dossier unique leur est proposé pour l'épreuve orale. Le dossier en question se compose de plusieurs documents aux formats divers (textes, vidéos, photographies), ainsi que d'une consigne.

Le dossier en langue paicî de l'épreuve orale (session 2026)

Pour cette session 2026, les candidats ont été invités à répondre à une question portant sur un sujet commun :

Vous proposerez en langue paicî une exploitation pédagogique du dossier joint, à destination d'une classe de lycée dont vous déterminerez le niveau.

Question linguistique : Comment définiriez-vous le terme *pi-éa* sur le plan linguistique ?

- Document 1 : « Les mariages de l'année en Nouvelle-Calédonie : le rencontre de deux cultures », photo privée de M. Waikedre-Kugogne, août 2023.
- Document 2 : « Mariage, extrait de l'album Wârö » (du groupe Holiday de Ponérihouen).

- Document 3 : « Pwinâ nâ tēmôgöörî naa goo tuwâ goo pi-éa naa Nâpô Kalédoni », Guide du mariage du site abcsalles.com, (traduit en paicî par M. Poapidawa et A. Diémène).
- Document 4 : « Diversités culturelles » sur les cérémonies coutumières _ Photo 1 (S. Lebègue), photo 2 et photo 3 (source privée)
- Document 5 : « Les couples mixtes en Nouvelle-Calédonie : extrait d'amours et quelques tabous » (reportage de NC 1^{ère}, émission Itinéraires)

L'analyse des documents

L'examen approfondi du dossier doit garantir une analyse exhaustive de l'ensemble des documents fournis. Il est essentiel que le candidat s'approprie le support pédagogique et maîtrise le vocabulaire spécifique à l'enseignement des langues dans le cadre académique secondaire. L'ensemble des documents a été exploité par les candidates durant la partie dédiée à l'analyse de dossier.

L'exploitation pédagogiques des documents

L'acquisition d'une maîtrise des programmes du secondaire est une étape fondamentale dans le parcours scolaire. Il est essentiel que tout enseignant de langues vivantes possède des compétences solides en didactique, en pédagogie et en linguistique. Ainsi, des analyses morphologiques telles que la morphologie lexicale et/ou grammaticale doivent pouvoir être définies clairement au niveau linguistique par les candidats, qui pourront les expliciter à leur tour en classe. Par ailleurs, l'utilisation d'exemples vagues ne constitue pas en soi une méthode suffisante ; il est impératif de fournir des explications détaillées.

Dans la plupart des cas, les caractéristiques des prestations de qualité supérieure se basent sur :

- Une bonne maîtrise de la langue paicî ;
- La méthodologie employée qui se caractérise par une approche rigoureuse et structurée, s'appuyant sur l'analyse approfondie des documents et leur mise en application en classe ;
- Le respect ainsi que la maîtrise des textes officiels et des programmes en vigueur ;
- L'intégration d'une séquence pédagogique à l'intérieur d'une progression annuelle plus vaste ;
- Une maîtrise avérée de la gestion d'une classe de langues hétérogène, englobant des locuteurs et des non-locuteurs.
- La gestion de la prestation étant une compétence qui s'apprend et s'entraîne.

Les critères auxquels le jury s'est attaché

Les critères auxquels le jury s'est particulièrement attaché sont les suivants :

Exposé	Entretien
Analyse des documents	Précision des réponses
Déroulement des activités proposées	Capacité à prendre en compte les questions du jury, pour enrichir ou modifier le propos
Mise au travail des élèves	La posture professionnelle du candidat
Présence d'un objectif d'apprentissage	Cohérence de sa démarche didactique
Précision des savoirs	Sens de l'échange et de la nuance
Prise en compte des programmes en cours	La pertinence des choix pédagogiques présentés
Présence d'une évaluation	Qualité de la langue kanak utilisée.
Qualité de la langue kanak utilisée	Respect du temps
Respect du temps	

Indications bibliographiques

Les éléments bibliographiques ont pour objectif de fournir des repères aux candidats désireux d'enrichir et de consolider leurs connaissances des langues kanak. Il est à noter que le jury n'émet aucune attente concernant un compte rendu de ces ouvrages. Ces ouvrages et sitographie proposés sont tout simplement des indications des fondements scientifiques que les candidats pourront se servir afin de renforcer leur connaissance sur les langues kanak, ainsi que pour nourrir leur réflexion et leur enseignement.

Bearune, S., 2022, *Uane nore nodei lanengoc : Penser les langues, Thinking about languages*, avec Dotte, A.-L., Geneix-Rabault, Actes de la 11^{ème} Conférence de Linguistique Océanienne, Proceedings of the 11th Conference On Oceanic Linguistics (COOL 11), collection LA-NI, Presses Universitaires de la Nouvelle-Calédonie (PUNC).

Bensa, Alban et Rivierre Jean-Claude, 1994, *Les filles du Rocher Até*, Nouméa, ADCK.

Haudricourt A.-G., 1948, Les langues du Nord de la Nouvelle-Calédonie et la grammaire comparée. *Journal de la Société des Océanistes*, 2 pp. 159-162.

Dijou, David et Poatye Anna Pwicèmwâ, 2008, *Le chasseur de la vallée. I pwi-a i-pwâ mûrû géé nâ môtö*, Nouméa, ADCK-Grain de Sable.

Lichtenberk, F., 2018, The diachrony of Oceanic possessive classifiers. In W. B. McGregor & S. Wichmann (Eds.), *Diachrony of classification systems* (pp. 165–200). Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.

Lynch, John, 1998, *Pacific languages. An introduction*, Honolulu, University of Hawai'i Press.

Moyse-Faurie, C. (2007). Les formes nominalisées du verbe dans quelques langues océaniques. *Faits de Langues*, 30, 97–116.

MOYSE-FAURIE C., 1979, Structure actancielle du drehu, *Relations Prédicat-Actant(s)*, Paris, Sela, Lacito-Documents 3 (Eurasie), tome II, pp. 95-103.

—, 1985. Incorporation morphologique et incorporation syntaxique en drehu, Paris, *Actances* n°1, pp. 123-133.

—, 1998, Relations actancielle et aspects en drehu et en xârâcùù, *Actances* 9, pp. 135-145.

MOYSE-FAURIE Claire, 1980, Un exemple : les langues néo-calédoniennes, in F. François (éd.), *Linguistique*, Paris, PUF Fondamental, pp. 411-418

—, 1984, L'opposition verbo-nominale dans les langues d'Océanie, *Modèles linguistiques* VI/1, pp. 117-125.

—, 1997b. Phénomènes d'incorporation dans quelques langues océaniques, *Studi italiani di linguistica teorica e applicata*, XXVI, Rome, 1997-2, pp. 227-246.

MOYSE-FAURIE C. et F. OZANNE-RIVIERRE, 1983, Langue à verbe initial et sujet marqué en Nouvelle-Calédonie, in A. Cartier (éd.), *Typologie Linguistique (Journée d'étude) n°5*, UER de Linguistique, Paris V, pp. 21-32.

Ozanne-Rivierre, F., 1992, The Proto-Oceanic consonantal system and the languages of New Caledonia. *Oceanic Linguistics*, 31(2), 191–207.

Ozanne-Rivierre, F., 1998, Langues d'Océanie et Histoire. In A. Bensa & J.-C. Rivierre (Eds.), *Le Pacifique: un monde épars* (pp. 75–104). Paris: L'Harmattan.

Ozanne-Rivierre, F., & Rivierre, J.-C., 2004, Evolution des formes canoniques dans les langues de Nouvelle-Calédonie. In E. Zeitoun (Ed.), *Les langues austronésiennes (Faits de L)*, pp. 141–153). Paris: Ophrys.

Rivierre, Jean-Claude :

- 1974, *Tons et Segments du Discours en langage paicî* (Nouvelle-Calédonie), Paris, Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, Tome 69, fasc. 1.
- 1978, *Accents, tons et inversion tonale en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, Tome 73, fasc.1.
- 1983, *Dictionnaire paicî-français (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Edition Peeters SELAF 194.

Ross, M., 2004, Typologie morpho-syntaxique des langues océaniques. In E. Zeitoun (Ed.), *Les langues*

austronésiennes (Faits de L, pp. 71–86). Paris: Ophrys.

VERNAUDON, J., 2004, Grammaire comparée des langues océaniques et de la langue française.

http://www.ac-noumea.nc/IMG/pdf/gram_comp2.pdf.

Enseignement des Langues mélanésiennes dans les Collèges et Lycées : drehu, nengone, ajie, paicî, 1992, Nouméa, CDRDP.

« Jè pwa jèkutâ » : *recueil de textes en langue paicî*, 1984, Nouméa, BLV/CTDRP.

Langues kanak et Accord de Nouméa, 2000, Actes du Colloque organisé par l'Agence de Développement de la Culture Kanak dans le cadre de la Semaine de la Langue Française et de la Francophonie, vendredi 17 mars 2000, Nouméa, ADCK.

Sitographies

Site de l'Académie des langues kanak : <https://www.alk.nc/>

Site du LACITO : lacito.vjf.cnrs.fr/archivage/languages/Paici_fr.htm